



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitaviana - Tanindrazana - Fandrosoana



MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE L'AGRICULTURE

PROJET DE PRODUCTIVITE ET DE RESILIENCE DES MOYENS DE SUBSISTANCE RURAUX
RIZ PLUS

Crédit IDA-72800

**SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET
POUR LA MAITRISE D'OEUVRE DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE
PERIMETRES IRRIGUES DANS LES REGIONS ALAOTRA MANGORO ET SOFIA**

1. Le Gouvernement de la République de Madagascar a reçu un crédit de l'Association Internationale de Développement (IDA) en vue de financer le coût du Projet de Productivité et de Résilience des Moyens de Subsistance Ruraux (Riz Plus) et se propose d'utiliser une partie du financement pour effectuer des paiements autorisés au titre des contrats de de deux bureaux d'études ou groupements de bureaux d'études en charge respectivement de :
 - Lot n°1 : Etudes, contrôle et surveillance des travaux de réhabilitation de 20.000 ha de périmètres irrigués dans la Région Alaotra Mangoro
 - Lot n°2 : Etudes, contrôle et surveillance des travaux de réhabilitation de 5.000 ha de périmètres irrigués dans la Région Sofia
2. Les services de consultants (« les services ») comprennent globalement pour chacun des lots :
 - Phase I :
 - a) Elaboration et/ou actualisation des études d'APS
 - b) Détermination avec les Fédérations/AUE des MAPER correspondants à chacun des scénarii ;
 - c) Elaboration de l'Avant-Projet Détaillé (APD) ;
 - d) Elaboration du Dossier d'Appel d'offres (DAO) ;
 - e) Elaboration de la version provisoire du Manuel de Gestion et d'Entretien (MGE) ;
 - Phase II :
 - a) Etude d'Impact Environnementale et Sociale (EIES)
 - b) Elaboration et mise en place du Plan de Réinstallation des personnes impactées par les travaux
 - Phase III :
 - a) Assistance au Maître d'ouvrage pour les visites des lieux ;
 - b) Assistance au Maître d'ouvrage pour la passation des marchés des travaux ;
 - Phase IV :
 - a) Contrôle et surveillance des travaux ;
 - b) et élaboration de la version définitive du Manuel de Gestion et d'Entretien (MGE).
 - c) Suivi des mesures d'atténuation définies dans la phase II ci-dessus.
3. La mission est prévue débuter en août 2024 et s'étendra sur une période totale de 37 mois pour chaque lot, répartie en deux phases : 19 mois pour la phase d'études et 18 mois pour la phase de contrôle et de surveillance des travaux. Le volume de travail prévu est de 243 hommes-mois pour le lot n°1 (Alaotra Mangoro) et de 183 hommes-mois pour le lot n°2 (Sofia).

4. Les termes de référence détaillés de la mission peuvent être envoyés aux firmes intéressées qui en font la demande à l'adresse indiquée ci-dessous. La raison sociale et les coordonnées de la firme devront être clairement spécifiées dans la demande.
5. L'Unité de Gestion du Projet Riz Plus invite maintenant les firmes éligibles ("Consultants") à manifester leur intérêt à fournir les Services. Les consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :
 - Un cabinet d'études multidisciplinaire avec au moins quinze (15) ans d'expérience consolidée en études de périmètres irrigués, doté des équipements et capacités de gestion pour pouvoir assurer les études et le contrôle et la surveillance des travaux dans les délais impartis ;
 - *Pour le lot 1*, le cabinet devra avoir réalisé au moins deux (2) missions d'études et de contrôle et surveillance de travaux similaires pour des périmètres d'irrigation d'une valeur égale ou supérieure à USD 5 millions chacune ;
 - *Pour le lot 2*, le cabinet devra avoir réalisé au moins deux (2) missions d'études et de contrôle et surveillance de travaux similaires pour des périmètres d'irrigation d'une valeur égale ou supérieure à USD 1 million chacune ;
 - Être en conformité avec les lois et règlements en vigueur, y compris les obligations fiscales, pièces justificatives à l'appui telles que carte fiscale en vigueur, carte d'identification statistique ou tout autre document en tenant lieu.
6. Les experts clés ne seront pas évalués au stade de la présélection.
7. L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement FPI », Edition de Septembre 2023 (« Règlement »), énonçant la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts. En outre, veuillez-vous référer aux informations spécifiques suivantes sur les conflits d'intérêts liés à cette mission, sans préjudice des autres dispositions applicables : *« Aucune entreprise engagée par l'Emprunteur pour fournir des Services de Consultants pour la préparation ou l'exécution d'un projet (ni aucune entreprise affiliée qui la contrôle directement ou indirectement, qu'elle contrôle elle-même ou qui est placée sous un contrôle commun) n'est admise ultérieurement à livrer des Fournitures, réaliser des Travaux ou fournir des Services Autres que des Services de Consultants consécutifs ou directement liés auxdits Services de Consultants ».*
8. Les Consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour renforcer leurs qualifications, mais doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'une coentreprise et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'une coentreprise, tous les partenaires de la coentreprise seront conjointement et solidairement responsables de l'intégralité du contrat, s'ils sont sélectionnés.
9. Un consultant peut soumissionner pour un ou pour les deux lots.
10. Un Consultant sera sélectionné conformément à la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et sur le Coût (SFQC) énoncée dans le Règlement de Passation des Marchés.
11. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau, c'est-à-dire de 08 heures 30 à 16 heures 30.
12. Les manifestations d'intérêt peuvent être déposées en version papier avec une version électronique sur CD-ROM ou envoyées par email au plus tard le **30 Avril 2024 à 15 heures** à l'adresse ci-après :

Madame la Coordinatrice du Projet Riz Plus
Lot II Y 53 Bis, Bâtiment « FIADANANTSOA », 2ème étage, Avaratr' Antanimora
101 Antananarivo – Madagascar

Email : rizplus.recrutement@gmail.com; Copie à : rpmrizplus@gmail.com

Référence : « *Maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation de périmètres irrigués dans les Régions d'Alaotra Mangoro et de Sofia* »

Antananarivo, le 01 Mars 2024

RAZAFINDRATOANINA Volontsoa Volatiana
Coordinatrice du Projet Riz Plus

